



## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

## SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'ANGOLA

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE D'URGENCE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU LIBERIA

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750,

1 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.2/46/SR.26

5 décembre 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)  
(A/46/3)

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES  
CATASTROPHES NATURELLES (A/46/3, A/46/266 et Add.1-E/1991/106 et Add.1,  
A/46/336, 344 et 520)

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS  
DE CATASTROPHE (A/46/3, 288 et 306)

a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE  
CATASTROPHE (A/46/568)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (A/46/217-E/1991/94,  
A/46/316, 369, 452, 457, 458 et 557)

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE REDRESSEMENT  
ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (A/46/396)

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE D'URGENCE POUR LE REDRESSEMENT  
ECONOMIQUE ET SOCIAL DU LIBERIA (A/46/403)

1. M. SPIERS (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (A/46/557), dit que ce rapport décrit l'action menée par le système des Nations Unies au cours de la période allant du 1er août 1990 au 30 juillet 1991 pour répondre aux besoins urgents du Liban dans le domaine humanitaire et dans celui du développement. La situation au Liban s'est radicalement modifiée au cours de l'année écoulée. L'Assemblée nationale libanaise a formé une alliance nationale et ratifié la Charte de la réconciliation nationale. Le Gouvernement a consolidé son autorité et contrôlé mieux le pays, Beyrouth a été réunifiée et les milices ont été dissoutes. L'attention du Gouvernement et du peuple libanais est à présent focalisée sur le redressement, la reconstruction et le développement. Néanmoins, les combats prolongés ont laissé le pays dans un état de dévastation et de paralysie complètes. Les infrastructures ont été gravement endommagées et l'économie est en ruine.

2. La communauté internationale est prête à participer à la reconstruction du Liban depuis 1975, comme en témoignent de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Au cours des années antérieures, les problèmes de sécurité ont limité la capacité du système des Nations Unies de répondre aux besoins humanitaires et aux autres besoins urgents. De nombreux organismes et programmes des Nations Unies - notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le

(M. Spiers)

développement (PNUD), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - ont tout de même accompli un travail admirable en fournissant une aide humanitaire aux groupes de population les plus vulnérables.

3. Le Fonds d'affectation spéciale pour le Liban, que le Secrétaire général a établi conformément à la résolution 33/146 de l'Assemblée générale, a été utilisé seulement pour les besoins humanitaires tant que les conditions générales de sécurité n'étaient pas favorables à la reconstruction et au développement. Les besoins dans ces deux derniers domaines ont été couverts essentiellement par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, qui a fait directement appel à l'UNDRO ou a collaboré étroitement avec cet organisme pour la coordination des secours.

4. Après avoir résumé les renseignements que le rapport contient sur l'action du Gouvernement en matière de reconstruction et de développement (A/46/557, par. 2 à 6), l'orateur signale que la mission interorganisations qui s'est rendue au Liban au mois de juillet pour procéder à une évaluation des besoins a achevé récemment ses travaux et que ses conclusions ont été communiquées au Secrétaire général. La mission estime qu'il faudrait prévoir un programme d'assistance technique d'un coût de 120,3 millions de dollars pour les besoins immédiats au cours des trois prochaines années et un montant supplémentaire de 111,9 millions de dollars pour les programmes à moyen terme couvrant une période de cinq ans. D'autre part, l'aide alimentaire nécessite un apport évalué à 45 millions de dollars. Après l'aide d'urgence, il faudra dans un premier temps mettre l'accent sur les programmes d'assistance technique qui visent à reconstruire l'infrastructure du Liban et, ensuite, sur les programmes qui visent à répondre aux préoccupations sociales et humanitaires urgentes, à réformer l'administration civile et à revitaliser l'économie. Le Gouvernement libanais espère également mobiliser ses propres ressources et attirer des capitaux privés. Le volume des capitaux requis pour quelques secteurs prioritaires - principalement les télécommunications, l'électricité, l'approvisionnement en eau et l'environnement, l'éducation et l'agriculture - a été estimé au total à un peu plus de 3,7 milliards de dollars.

5. Un haut fonctionnaire de l'ONU (PNUD) sera bientôt nommé représentant résident et coordonnateur de l'assistance afin d'évaluer la situation au Liban et de faire des recommandations sur le renforcement des activités des organismes des Nations Unies dans ce pays. Le Secrétaire général organisera bientôt une conférence d'annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction et le développement du Liban et, comme il est déterminé à appliquer intégralement la résolution 45/225 de l'Assemblée générale, il engage la communauté internationale à fournir le soutien financier voulu pour aider le Liban à assurer son relèvement.

/...

6. M. BLANCA (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des capacités et de l'expérience des organismes des Nations Unies, ainsi que des arrangements de coordination en matière d'assistance humanitaire (A/46/568), dit qu'une série de catastrophes récentes a de nouveau mis en lumière le rôle important de direction des opérations que l'ONU doit assumer au sein de la communauté internationale pour prévoir les situations d'urgence et y faire face.

7. L'un des principaux facteurs qui limitent la capacité d'intervention du système des Nations Unies dans les situations d'urgence est le manque de moyens financiers : le HCR, le Bureau du Coordonnateur et beaucoup des autres organismes des Nations Unies qui donnent une assistance humanitaire et aident aussi au développement peuvent en témoigner; ils enregistrent fréquemment des déficits budgétaires et la plus grande partie de leurs fonds provient de contributions volontaires reçues en réponse aux appels lancés pour chaque catastrophe. Il importe particulièrement de disposer de ressources suffisantes durant la phase initiale d'une situation d'urgence, où se produisent généralement les plus grandes pertes et les plus grands dommages. Il est donc indispensable que les gouvernements donateurs collaborent étroitement avec le système des Nations Unies afin que l'on prenne les mesures nécessaires pour assurer le soutien financier voulu.

8. Le système des Nations Unies doit également constituer une capacité de réserve suffisante à laquelle on puisse rapidement faire appel lorsqu'une grande catastrophe se produit. Il existe actuellement un temps de décalage critique pour la mobilisation des fonds, des denrées alimentaires et des autres secours, notamment quant au déploiement du personnel requis pour administrer et surveiller la prestation d'assistance. On a besoin d'une capacité de réserve bien coordonnée à l'échelle du système, que le Secrétaire général pourrait rapidement mettre en service. Le Secrétaire général devrait aussi pouvoir faire appel aux capacités de secours des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations intergouvernementales.

9. Il est indispensable également de partager nettement les responsabilités, notamment en cas de grandes catastrophes complexes, étant donné le chevauchement inhérent aux mandats des organismes des Nations Unies qui participent à la fourniture de l'assistance humanitaire. Bien que le Bureau du Coordonnateur ait été créé pour coordonner l'action menée par les organismes des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle ou de situation de crise, l'ampleur et la complexité des situations d'urgence auxquelles il a fallu faire face récemment exigent que le Secrétaire général en prenne personnellement la direction. Il a donné cette impulsion en organisant des opérations spéciales visant à coordonner l'action de la communauté internationale. Mais l'une des inévitables conséquences de ces arrangements spéciaux a été de diluer les responsabilités en matière de coordination, chaque opération d'urgence tendant à avoir sa propre structure et ses propres modalités de fonctionnement et de lancement d'appels. En outre, il faut

(M. Blanca)

parfois que les médias assurent un large retentissement aux situations d'urgence avant que les donateurs ne fournissent les ressources nécessaires pour lancer des opérations spéciales. Par conséquent, une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies s'impose. La coordination revêt autant d'importance au niveau national : les pays concernés ont souvent exprimé le désir de n'avoir affaire qu'à un coordonnateur ou un centre de coordination agissant au niveau national et disposant de l'autorité et des moyens voulus pour mobiliser l'assistance de tous les donateurs multilatéraux et bilatéraux concernés.

10. Il est également nécessaire de veiller à ce que l'aide d'urgence soit fournie d'une manière qui contribue directement au redressement et au développement à long terme. Les mesures d'urgence devraient être considérées comme la première étape d'une solution à des problèmes de longue haleine et ne doivent pas créer de nouveaux schémas de dépendance, aller à l'encontre de politiques d'incitation à la production locale ou être à l'origine d'une demande que les ressources futures ne sauraient satisfaire de manière durable. Par conséquent, il faudrait que les organismes des Nations Unies chargés de l'aide au développement interviennent rapidement et collaborent étroitement avec les responsables des secours d'urgence et du redressement.

11. Enfin, s'il est essentiel que l'ONU continue à apporter une aide humanitaire efficace, il faut aussi qu'elle s'attache davantage à éliminer les causes profondes des crises en question, et tous les membres de la communauté internationale doivent apporter leur contribution dans cet effort.

12. M. ESSAAFI (Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe), limitant son intervention aux points 84 a) et 83 de l'ordre du jour, dit que la conjoncture de ces deux dernières années a bien mis en lumière la nécessité de renforcer le rôle des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire et les obstacles logistiques et financiers auxquels ils se heurtent. Pour faciliter le débat, le Bureau du Coordonnateur a établi deux documents officiels qui ont été distribués aux membres de la Commission. Le premier contient des données factuelles sur le Bureau et le second, intitulé "UNDRO in the 1990s", décrit une stratégie pour le renforcer.

13. Le débat sur les questions d'organisation liées à l'assistance humanitaire qui a eu lieu à la dernière session du Conseil économique et social a été fructueux et a confirmé l'analyse que le Bureau avait lui-même présentée dans le document "UNDRO in the 1990s".

14. Les divers documents présentés à la Commission sur les activités entreprises dans le cadre de la décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles montrent que les autorités politiques, les organisations scientifiques et les organismes des Nations Unies ont formé une alliance sans précédent dans la lutte contre les risques naturels pour éviter qu'ils ne dégèrent en catastrophe. La relation étroite qui s'instaure entre

(M. Essaafi)

le secrétariat de la Décennie et le Bureau du Coordonnateur est de bon augure pour l'avenir. L'orateur espère que la Commission approuvera les objectifs précis assignés à la Décennie et les fonctions décrites dans les documents qui sont à sa disposition. En particulier, il faudrait organiser très rapidement un financement pour les projets approuvés par le Comité scientifique et technique et examiner soigneusement la convocation éventuelle, en 1994, d'une réunion mondiale des comités nationaux pour la Décennie sous l'égide de l'Assemblée générale.

15. Les efforts axés sur l'atténuation des effets des catastrophes revêtent une importance primordiale pour sauver des vies humaines et limiter les dégâts matériels lorsqu'une catastrophe survient. S'il est difficile d'établir des prévisions à long terme sur la fréquence et l'intensité des risques potentiels, on peut tout de même s'attendre à ce que certains risques s'accroissent du fait des changements climatiques provoqués par les facteurs naturels et les activités humaines. Il est indispensable de mobiliser des ressources suffisantes pour épauler les programmes d'atténuation des effets des catastrophes, d'autant plus qu'ils présentent un lien étroit avec les questions de développement et d'environnement. Ces programmes paraissent peu coûteux quand on les compare aux dommages qu'ils permettent d'éviter et qui, eux, se chiffrent en milliards de dollars. Le secrétariat de la Décennie devrait également être renforcé car son budget actuel est insuffisant pour les tâches qui lui sont confiées.

16. Bien que de nombreuses résolutions, et notamment la résolution 45/221 de l'Assemblée générale, prévoient un renforcement du Bureau du Coordonnateur, les crédits actuellement alloués à cet organisme pour les postes permanents imputés sur le budget ordinaire de l'ONU sont moins importants qu'ils ne l'étaient en 1980, situation qui limite son aptitude à s'acquitter de son mandat. Heureusement, le Bureau dispose aussi de fonds extrabudgétaires importants provenant de certains Etats Membres, qui permettront de financer près de la moitié des dépenses pour le personnel du Bureau, 80 % pour les communications et 99 % pour ses opérations au cours du prochain exercice biennal. Toutefois, cela n'assure pas une base suffisante pour l'expansion future du Bureau, surtout si l'on tient compte des progrès importants enregistrés ces deux dernières années. L'UNDRO a développé ses activités de formation sur la gestion des situations de crise; il modernise ses systèmes de gestion de l'information et a donné à ses opérations de secours un caractère plus professionnel. En outre, il a organisé une réunion de comités interorganisations à Genève chaque fois qu'une catastrophe se produisait. De plus en plus, le Bureau est capable de fournir les conseils et l'assistance technique que les gouvernements sollicitent pour les plans d'atténuation des effets des catastrophes et de secours; il participe à l'élaboration de programmes importants sur les télécommunications en cas de catastrophe et à l'établissement d'une liste interorganisations de spécialistes des catastrophes; par ailleurs, il a renforcé ses relations avec les organisations non gouvernementales et les médias.

(M. Essaafi)

17. L'efficacité ne dépend pas uniquement du volume des ressources disponibles mais il est impossible d'agir efficacement si l'on ne dispose pas de moyens. Les secours en cas de catastrophe et l'atténuation des effets des catastrophes constituent une préoccupation majeure pour les Etats Membres. Par conséquent, l'orateur propose que les postes permanents actuellement financés à l'aide de fonds extrabudgétaires soient transférés au budget ordinaire de façon à établir une base de financement plus solide et à attirer des personnes hautement qualifiées, sans préjudice d'autres dispositions administratives qui viseraient à renforcer le secteur humanitaire d'une façon générale.

18. Les activités futures et le renforcement de l'UNDRO ont fait l'objet d'un débat à la quatrième Réunion internationale des services nationaux de secours d'urgence, organisée sous l'égide du Bureau avec la participation de 34 pays. Les résultats de cette réunion ont été incorporés dans le document "UNDRO in the 1990s".

19. L'orateur remercie les gouvernements qui ont offert régulièrement leur concours au Bureau pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Le personnel est dévoué, hautement compétent et efficace, et moyennant un soutien régulier des Etats Membres, le Bureau devrait être capable de jouer un rôle encore plus important à l'avenir dans l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour fournir une aide humanitaire d'urgence.

20. M. JONAH (Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle) commence par présenter le rapport du Secrétaire général sur l'assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins (A/46/369), qui répond à une demande formulée dans la résolution 45/224 de l'Assemblée générale, et signale que les principaux objectifs de cette assistance sont définis dans la résolution 41/199 de l'Assemblée. Le rapport contient des renseignements émanant des Etats Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales sur leurs activités d'assistance.

21. Le rapport sur l'aide d'urgence au Soudan et l'opération Survie au Soudan (A/46/452) a été établi en application de la résolution 45/226 de l'Assemblée générale. L'année écoulée a été dramatique pour le Soudan : outre la guerre civile qui se poursuit, le pays a été victime d'une sécheresse qui a mis en danger la vie de près de 8 millions de personnes. En mars 1991, le Secrétaire général a lancé un appel global en faveur d'une aide d'urgence dont le montant était fixé à plus de 700 millions de dollars et qui comprenait 1,2 million de tonnes de vivres et d'autres apports d'un montant de 30 millions de dollars. La communauté internationale a répondu généreusement à cet appel et, malgré de graves problèmes logistiques, ce programme d'assistance a permis d'éviter une tragédie de grande ampleur. Des consultations techniques se poursuivent actuellement sur le renforcement de l'opération Survie au Soudan. Dans l'intervalle, on envoie des secours dans la zone du conflit sur la base d'arrangements spéciaux coordonnés par l'ONU. Comme elle a reçu du

(M. Jcnah)

Gouvernement l'assurance que les personnes déplacées à l'intérieur du pays étaient transférées et réinstallées de leur plein gré, la communauté internationale se montre maintenant davantage disposée à fournir des services de base pour ces populations.

22. Le mandat initialement défini pour le rapport du Secrétaire général sur l'assistance d'urgence à la Somalie (A/46/457), qui a été établi en application de la résolution 45/229 de l'Assemblée générale, a perdu sa validité à la lumière des événements ultérieurs. L'assistance offerte par le système des Nations Unies n'est plus centrée sur les besoins urgents qui avaient été identifiés par une mission interorganisations en 1989, mais sur ceux qui résultent de la guerre civile. A la fin de 1990, l'insécurité s'est tellement aggravée en Somalie que toutes les missions diplomatiques étrangères et toutes les organisations internationales ont été contraintes d'évacuer les lieux. Ultérieurement, en avril 1991, le Secrétaire général a autorisé le rétablissement d'une présence limitée des Nations Unies dans le pays afin d'y conduire des activités de secours humanitaire dès que les circonstances le permettraient. Plusieurs missions d'évaluation ont été organisées et des estimations préliminaires sur les besoins globaux ont été portées à l'attention de la communauté internationale. A l'heure actuelle, les conditions de sécurité constituent toujours un obstacle rédhibitoire pour des opérations de secours d'urgence à l'échelle du pays mais le système des Nations Unies est prêt à reprendre ces opérations aussitôt que la situation le permettra.

23. Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola (A/46/396), établi en application de la résolution 45/233 de l'Assemblée générale, décrit l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies et d'autres donateurs. Là encore, le mandat défini dans la résolution n'est plus entièrement adapté à la situation actuelle. L'accent a donc été transféré sur l'aide humanitaire d'urgence fournie dans le cadre du Programme spécial de secours à l'Angola qui a été introduit en novembre 1990, et pour lequel le Secrétaire général a lancé un nouvel appel le 28 mars 1991. Des consultations sont actuellement en cours afin de cerner les besoins pour l'année à venir et un autre appel devrait être lancé dans les prochaines semaines pour assurer le fonctionnement du Programme jusqu'à la fin de 1992. En outre, souhaitant appuyer l'accord de paix qui a été signé le 1er mai 1991 entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, les Nations Unies ont lancé un programme spécial pour la fourniture d'une aide alimentaire aux combattants démobilisés en Angola.

24. Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance d'urgence pour le redressement économique et social du Libéria (A/46/403) a été établi en application de la résolution 45/232 de l'Assemblée générale. Le 5 décembre 1990, le Secrétaire général a lancé un appel de fonds visant à recueillir 14,4 millions de dollars pour les premiers mois décisifs d'une reprise de l'opération de secours d'urgence dans la région de Monrovia. A l'issue de consultations avec les diverses parties intéressées, il a été



(M. Jonah)

convenu que l'ONU devrait étendre le programme de secours d'urgence à l'ensemble du pays. Sur la base de données recueillies par une mission d'évaluation interorganisations, un programme d'aide d'urgence a été élaboré à l'échelle du pays pour la période allant de juillet 1991 à juillet 1992, et le Secrétaire général a sollicité des contributions d'un montant de 135,5 millions de dollars pour assurer son financement. Le rapport indique comment les Etats Membres et les autres donateurs ont répondu à cet appel.

25. Abordant la question de la situation humanitaire critique dans la corne de l'Afrique, qui relève du point 12 de l'ordre du jour mais qui, pour son examen, est regroupée avec les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance, l'intervenant dit que le renversement du régime Mengistu, qui a eu lieu en mai et juin 1991 en Ethiopie, a entraîné des courants de réfugiés importants dans plusieurs directions. Le Secrétaire général a convoqué immédiatement une réunion à Abuja (Nigéria), qui a donné lieu à une mission dans la région. Ultérieurement, à la demande des donateurs et des Etats Membres, il a mis en place un programme spécial d'aide d'urgence pour la corne de l'Afrique. Un bureau a été créé à cette fin et les conditions fixées par les donateurs ont été satisfaites en partie. Un appel général a été lancé à l'échelle du système et on a déjà publié un premier rapport de situation, qui devrait être bientôt suivi d'un autre rapport.

26. Bien que le calme soit à présent revenu en Ethiopie, l'acheminement de l'aide humanitaire a posé de graves problèmes logistiques, notamment dans la région de l'Ogaden. Les ports de Djibouti et d'Assab étaient très congestionnés et le Programme alimentaire mondial a pris des dispositions pour remédier à cette situation.

27. On s'est efforcé d'atténuer l'impact que les événements d'Ethiopie ont eu au Soudan. Sous la pression de ces événements, de nombreux réfugiés soudanais installés en Ethiopie ont regagné leur propre pays. Comme les routes étaient impraticables, il a fallu organiser une opération de parachutages aériens pour livrer l'aide humanitaire aux réfugiés, moyennant un coût élevé. L'orateur a eu récemment des entretiens pour demander la réouverture des anciens couloirs terrestres pour l'opération Survie au Soudan, ainsi que l'aménagement de plusieurs nouveaux couloirs. Quelques progrès ont été enregistrés mais des obstacles politiques ont surgi. Néanmoins, on essaie dans toute la mesure du possible de réduire le coût du transport de l'aide humanitaire.

28. La réaction mitigée obtenue pour l'appel que le Secrétaire général a lancé le 16 septembre 1991 est une source de préoccupation. La situation au Soudan est de nouveau critique : l'aide alimentaire annoncée sera bientôt épuisée et on a besoin d'une nouvelle assistance de toute urgence. Les céréales sont généralement disponibles en quantités suffisantes mais d'autres denrées alimentaires indispensables pour un régime équilibré font défaut, ce qui entraîne des taux élevés de malnutrition dans la région. Aussi, l'orateur souhaite-t-il réitérer l'appel que le Secrétaire général a récemment lancé pour des contributions destinées au programme spécial.

/...

(M. Jonah)

29. Des missions d'évaluation communes seront envoyées prochainement dans la corne de l'Afrique pour mieux préparer la communauté internationale à faire face à cette situation en 1992. Les projections de la FAO laissent déjà entrevoir des besoins extrêmement importants pour 1992, même s'ils n'ont pas la même ampleur qu'en 1991. D'autre part, le Secrétaire général a réussi à améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies, aussi bien aux sièges que sur le terrain. Il est donc permis d'espérer que, en combinant une meilleure coordination et une réponse plus rapide de la part des donateurs, il sera possible de soulager les souffrances des populations dans la corne de l'Afrique.

30. M. ZUMBADO (Administrateur assistant du Programme des Nations Unies pour le développement), en qualité de coordonnateur du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, présente le rapport du Secrétaire général sur l'application du Plan spécial (A/46/458). Depuis 12 mois, le progrès a sans aucun doute été accéléré par le processus de paix, de démocratisation et de consolidation des institutions dans la région. Il reste cependant à conclure les derniers accords permettant de régler par la négociation les conflits armés, tout comme il subsiste des obstacles à la consolidation du processus démocratique.

31. L'économie de l'Amérique centrale a continué, en 1990, à être marquée, à des degrés divers, par la récession et des déséquilibres macro-économiques, et la pauvreté est très répandue. Le développement économique et social et la relance du processus d'intégration n'iront donc pas sans problèmes. Au cours d'une série de rencontres au sommet, les présidents des pays de la région ont dressé pour le développement économique et social une liste de priorités qui a inspiré le Plan d'action économique pour l'Amérique centrale. A Tegucigalpa, en décembre 1991, ils établiront les objectifs concrets de dépaupérisation, en accordant une attention particulière à la valorisation des ressources humaines, à l'enfance et à la jeunesse.

32. Les objectifs généraux du Plan spécial restent valides, ce que confirme la décision, prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/231, de prolonger le Plan spécial de trois ans. En outre, le Conseil d'administration du PNUD a affecté 20 millions de dollars supplémentaires pour permettre au Programme de continuer à aider l'Amérique centrale dans le cadre du Plan spécial après 1991.

33. L'actualité économique et sociale lance de nouveaux défis. Les gouvernements centraméricains ont approuvé récemment une stratégie révisée d'application du Plan, décrite aux paragraphes 13 à 17 du rapport du Secrétaire général. D'autres initiatives sont en préparation à l'aide de mécanismes ad hoc ou de contributions parallèles, notamment un programme sous-régional de paiement, financé par la Communauté économique européenne, ainsi que l'initiative coordonnée par l'OMS et l'OPS, qui s'intitule "La santé et la paix en vue du développement et de la démocratie". Des ressources supplémentaires ont été mobilisées récemment pour le secteur forestier dans le cadre du Plan d'action forestier tropical pour l'Amérique centrale.

(M. Zumbado)

34. L'état des projets d'assistance technique est récapitulé au paragraphe 16 du rapport. Une attention particulière sera accordée aux projets décrits aux paragraphes 28, 30, 57 et 60.

35. La stratégie du Plan spécial pour les trois prochaines années sera centrée sur quatre domaines prioritaires : assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées, réduction de la pauvreté, environnement et gestion durable des ressources naturelles, politiques et activités relatives au secteur privé. L'assistance aux populations déracinées - principalement sous forme de projets de développement - demeurera un des thèmes principaux du Plan; elle sera directement liée aux initiatives nationales de paix. Le HCR et le PNUD continuent de soutenir le Plan d'action de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA), et une rencontre internationale avec les donateurs sera organisée en mars 1992.

36. Dans le domaine de la dépaupérisation, le PNUD a financé un projet élaboré par la Banque mondiale avec la participation de l'OMS/OPS, de l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INACP) et de l'Unesco afin d'établir un organisme de coopération régional technique qui permettra d'améliorer l'efficacité et l'équité des dépenses publiques et de toucher les plus pauvres. Cet organisme donnera des conseils techniques et assurera la formation afin d'élargir et d'améliorer le financement et le fonctionnement des services sociaux, en particulier l'enseignement de base, les soins de santé primaires et la nutrition.

37. En ce qui concerne l'environnement et les ressources naturelles, des projets de développement durable sont en préparation, visant, en particulier, à renforcer la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD). Le secteur forestier bénéficie d'un appui technique, notamment pour la conception et l'exécution de projets agroforestiers destinés à accroître la productivité des petits agriculteurs et à promouvoir la conservation des ressources naturelles.

38. La création de conditions propices au développement du secteur privé est aussi un objectif prioritaire. Le PNUD encourage plusieurs initiatives avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Centre du commerce international et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dans les domaines de la modernisation industrielle, du développement technologique, du commerce et des services, en cherchant, en particulier, à accroître les exportations.

39. Dans le cadre de l'application du Plan spécial, le PNUD continuera de coordonner son aide à l'Amérique centrale avec celle des programmes bilatéraux et multilatéraux afin de maximiser la complémentarité et l'efficacité.

(M. Zumbado)

Le PNUD coordonne aussi la gestion du Plan spécial avec les programmes et projets de coopération techniques financés au niveau de chaque pays, étendant ainsi le succès des expériences nationales à toute la région, tout en assurant que les projets régionaux renforcent les initiatives prises dans chacun des pays participants.

40. M. HAMILTON (Directeur par intérim du secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles) dit que le secrétariat de la Décennie a entrepris une étude des priorités et des lacunes en matière de connaissances techniques au niveau national afin qu'elles servent de base à l'élaboration des programmes de la Décennie. A ce jour, environ 100 comités nationaux ou centres de coordination ont été créés en réponse à la demande de l'Assemblée générale. La rencontre des pays d'Amérique latine, qui a précédé la session du Comité scientifique et technique au Guatemala, a débouché sur la création de plusieurs nouveaux comités et a contribué à la formulation de directives relatives à la coopération régionale pour parer aux effets des catastrophes. Environ un quart des organismes nationaux compétents ont communiqué des informations sur les plans d'urgence en prévision des catastrophes, et le nombre des activités de la Décennie augmente de façon constante. Les engagements sont encourageants, mais les mesures concrètes en sont encore dans beaucoup de pays au stade de l'identification des problèmes.

41. Le Groupe de travail interinstitutions et le Comité directeur se sont réunis à Genève en juillet 1991. Les participants ont défini de nombreuses actions à mener dans le cadre de la Décennie, dont la création d'un répertoire des systèmes de documentation et des banques de données sur les catastrophes, la compilation d'un inventaire des projets de la Décennie, l'étude des aspects économiques des stratégies visant à atténuer les conséquences des catastrophes, ainsi que l'établissement de documents destinés aux comités nationaux. Le Comité directeur a approuvé les conclusions du Groupe de travail et le secrétariat de la Décennie s'emploie à obtenir les ressources nécessaires afin d'exécuter le programme de travail ainsi défini.

42. Le Comité scientifique et technique a tenu sa première session à Bonn en mars 1991 et la deuxième à Guatemala en septembre 1991, avec le soutien financier du Japon et l'assistance de l'OPS. Le premier rapport annuel du Comité, qui propose des objectifs, des stratégies et des projets internationaux de démonstration, figure dans l'annexe au document A/46/266/Add.1.

43. Le Conseil spécial de haut niveau, dont la composition a été annoncée par le Secrétaire général le 6 septembre 1991, s'est réuni pour la première fois le 9 octobre 1991, Journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles. Les principaux thèmes de discussion ont été "La prévention des catastrophes naturelles et le développement" et "La sensibilisation des responsables et le rôle des médias". La session s'est terminée par l'adoption

(M. Hamilton)

de la Déclaration de New York (A/46/266/Add.1, annexe I), qui met en relief l'importance pour les pays vulnérables de prendre des mesures concrètes afin d'atténuer les conséquences des catastrophes.

44. En ce qui concerne plus particulièrement le secrétariat de la Décennie, une contribution du Gouvernement finlandais permettra de financer un poste d'économiste à partir de janvier 1992. On espère aussi recevoir un sismologue et un administrateur auxiliaire détachés et recruter un spécialiste des questions d'information au cours des mois à venir. Ce personnel supplémentaire accroîtrait la capacité du secrétariat. Celui-ci a cependant encore besoin d'un poste supplémentaire de secrétaire, d'un assistant administratif et surtout de financements durables pour les postes de directeur et de directeur adjoint.

45. Dans le domaine de l'information, trois numéros bimensuels du Bulletin de la Décennie sont déjà parus. Comme suite à une recommandation du Comité des publications de l'ONU, le secrétariat a organisé un concours dans les organisations nationales afin de choisir un slogan pour la Décennie. Le Comité des publications a sélectionné un dessin qui est distribué aux délégations.

46. La Décennie va de l'avant, mais il faut maintenant trouver des ressources qui soient à la mesure des besoins découlant du cadre d'action adopté par l'Assemblée générale dans la résolution 44/236. Celles dont dispose actuellement la Décennie ne permettent ni d'étoffer le personnel du secrétariat de façon qu'il puisse fournir un appui adéquat aux participants, ni de faire des plans pour plus que quelques mois.

47. Il est clair que la plupart des Etats Membres désireux de soutenir les projets de la Décennie, préféreraient le faire sur une base bilatérale. Plusieurs ont versé des contributions généreuses à l'occasion d'actions concrètes, mais il semble qu'il y ait une réticence générale à financer le personnel administratif et les coûts de fonctionnement du secrétariat. Cependant, les activités de la Décennie progressent de manière satisfaisante et méritent un appui continu, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les projets.

48. L'appui au budget de fonctionnement doit permettre au secrétariat d'assurer les services nécessaires au Comité scientifique et technique et au Conseil spécial de haut niveau et de couvrir les traitements et les autres dépenses de fonctionnement du bureau ainsi que le coût d'une réunion annuelle du Comité scientifique et technique et du Conseil spécial de haut niveau à Genève. Le total pourrait atteindre un à 2 millions de dollars par an, suivant le volume des activités. Il serait souhaitable que la base de financement soit suffisamment large, par exemple qu'une dizaine de pays s'engagent à verser chacun 100 000 à 200 000 dollars par an en moyenne au cours des huit dernières années de la Décennie.

(M. Hamilton)

49. L'appui aux projets financera des projets ou des activités spéciales intéressant particulièrement les Etats Membres : détachement de personnel au secrétariat, actions exceptionnelles entreprises par le secrétariat, réunions du Conseil et du Comité ailleurs qu'à Genève, en particulier dans des pays en développement, deuxième réunion du Comité dans l'année, rencontres régionales ou sur des thèmes spécifiques pour préparer la future conférence mondiale, actions spéciales des membres du Conseil ou du Comité au titre de la Décennie. M. Hamilton espère que la Deuxième Commission examinera d'urgence sa proposition, car le rythme actuel des activités de la Décennie ne pourra être maintenu sans cet engagement.

50. M. LOUP (Coordonnateur de l'assistance aux pays les moins avancés du Programme des Nations Unies pour le développement) attire l'attention sur le document A/46/316 qui contient le rapport du Secrétaire général intitulé "Rapports récapitulatifs concernant le Tchad et Djibouti", établi en application des résolutions 45/223 et 45/228 de l'Assemblée générale. Les rapports se fondent principalement sur des informations communiquées par les gouvernements des deux pays aux bureaux extérieurs du PNUD.

51. Au Tchad, où les dissensions internes et des catastrophes naturelles ont pendant plusieurs années freiné la reconstruction et le développement, la situation reste difficile. Pour la deuxième année consécutive, la sécheresse a aggravé la disette. Beaucoup de réfugiés rapatriés ont besoin d'aide; de plus, les migrations internes grèvent lourdement les ressources et les installations locales. Une épidémie de choléra s'est déclarée au début de 1991. Divers bureaux, programmes et organismes des Nations Unies ont fourni au cours de l'année dernière une assistance alimentaire et sanitaire. La troisième Table ronde sur le Tchad s'est tenue à Genève en juin 1990. A la suite de cette conférence, un certain nombre de consultations sectorielles ont été entreprises.

52. Djibouti a connu, en raison des événements de la corne de l'Afrique, un afflux de réfugiés et de personnes déplacées et ses échanges traditionnels avec les pays voisins ont été profondément perturbés. Djibouti fait aussi face aux conséquences économiques de la crise du Golfe et aux effets des inondations désastreuses d'avril 1989. Les priorités du plan ont été modifiées en raison de la vulnérabilité du pays face aux événements extérieurs : des efforts ont été entrepris en vue de développer et de diversifier l'économie et d'attirer davantage d'investissements. En outre, le Gouvernement tient à ce que les mesures nécessaires soient prises pour réduire et amortir les coûts sociaux qui peuvent résulter de la restructuration économique.

53. Le Secrétaire général a présenté un rapport sur plusieurs initiatives prises par les organismes des Nations Unies en réponse à la résolution 45/222 de l'Assemblée générale concernant l'assistance au Gouvernement du Yémen (A/46/217). Depuis l'établissement de ce rapport, le PNUD a proposé un programme pour le Yémen se montant à 245 millions de dollars, dont une

(M. Loup)

contribution de 86 millions de crédits et de dons de la Banque mondiale dans le cadre du projet d'urgence d'aide aux travailleurs migrants rapatriés. A ce jour, 60 millions de dollars ont été versés, dont 33 millions financés par l'Association internationale de développement (IDA), 15 millions par la United States Agency for International Development (USAID) et 4,5 millions par l'Allemagne. Le PNUD a également versé 400 000 dollars provenant des ressources spéciales de programme afin d'aider le service yéménite de gestion à coordonner le projet d'urgence et il aide le Gouvernement à déterminer ses besoins et à mobiliser les ressources nécessaires. A cet effet, une rencontre avec les donateurs est prévue en mai 1992 à Genève.

54. Mme ten TUSSCHER (Pays-Bas), s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que le nombre record de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme enregistrées récemment dans le monde, qui a contraint des millions de personnes à abandonner leur foyer, a provoqué d'énormes souffrances et des pertes considérables en vies humaines. Les pays en développement sont particulièrement sujets aux catastrophes; en effet, de nombreuses situations d'urgence trouvent leur origine dans la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les conflits civils ou internationaux et les catastrophes ont une incidence d'autant plus importante que la capacité des pays en développement à faire face à leurs conséquences est limitée. La Communauté européenne et ses Etats membres, s'efforçant d'apporter une aide qui soit à la hauteur des besoins des victimes de catastrophes, ont utilisé au maximum leurs budgets en matière de secours d'urgence.

55. Il faut adopter d'urgence une attitude concertée en matière de prévention, de planification préalable, de secours et d'atténuation des effets des catastrophes, aussi est-il regrettable que la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles n'ait pas encore débouché sur des résultats concrets durables. Le secrétariat de la Décennie ne pourra s'acquitter pleinement de son mandat que si des dispositions administratives appropriées sont prises; Mme ten Tusscher espère que le Conseil spécial de haut niveau qui vient d'être constitué contribuera à atteindre cet objectif. Des mesures sont notamment nécessaires pour aider les pays exposés aux catastrophes à mettre en place leurs propres programmes d'atténuation des effets des catastrophes, ce qui permettrait de réduire considérablement les dégâts matériels et les pertes en vies humaines.

56. Les efforts en vue d'une meilleure coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies doivent tendre à accroître le rôle du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe à tous les stades des opérations. Vu les liens qui existent avec le processus global de développement et le rôle de coordination du PNUD sur le terrain, une étroite coopération avec le PNUD est essentielle. Le Programme de formation à la gestion des catastrophes mené conjointement par le PNUD et par le Bureau du Coordonnateur aidera considérablement les autorités nationales à intégrer l'atténuation des effets des catastrophes dans leurs plans nationaux de développement.

(Mme ten Tusscher, Pays-Bas)

57. L'Organisation des Nations Unies a un rôle considérable à jouer dans toutes les situations d'urgence, comme le montrent les opérations en cours au Libéria, en Angola et en Amérique centrale. Les efforts de négociation accomplis par le Coordonnateur spécial pour la corne de l'Afrique et son adjoint ne sont pas étrangers à l'ouverture de nouveaux couloirs d'acheminement des secours dans cette région du monde.

58. M. GONZALEZ (Chili) dit que son pays qui est particulièrement exposé aux catastrophes, qu'il s'agisse de graves tremblements de terre, d'inondations, d'irruptions volcaniques, de glissements de terrain ou de sécheresse, a reçu une assistance humanitaire importante d'autres pays et des organismes concernés des Nations Unies. Cette assistance est essentielle pour les pays en développement, qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour lutter efficacement contre les catastrophes naturelles, aussi la délégation chilienne attache-t-elle une grande importance aux activités du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe ainsi qu'à l'adoption sur le plan international de mesures d'assistance rapide.

59. Le Chili a adopté au plus haut niveau des mesures de promotion de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Il a créé un comité spécial pour la célébration de la Décennie qui s'emploie, en coopération avec les organismes publics, les forces armées et la police, à sensibiliser davantage le peuple chilien à la nécessité de mesures de prévention. En outre, un système général de réaction en cas de catastrophe a été instauré à l'échelon national, et le Chili a conclu avec d'autres pays des accords bilatéraux et multilatéraux d'assistance mutuelle en cas de catastrophe.

60. La délégation chilienne invite les autres pays et les organismes internationaux qui ont une expérience des opérations de secours à aider les pays sujets aux catastrophes à mettre en place des systèmes d'intervention efficaces qui leur soient propres.

61. M. GUERRERO (Philippines) dit que s'il est souvent impossible de prévoir les catastrophes naturelles, certaines catastrophes sont prévisibles et peuvent même être évitées, notamment lorsqu'elles sont provoquées par l'homme. L'idéal serait toutefois de se préparer à toutes les catastrophes. Il faudrait que les pays en développement puissent disposer de la technologie et des ressources nécessaires pour faire face aux situations d'urgence, car il est essentiel que les catastrophes n'interrompent pas la croissance et le développement.

62. La délégation philippine se félicite de la décision de l'Organisation des Nations Unies de faire des années 90 la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et demande que l'on s'efforce d'optimiser le rôle de l'Organisation dans la prévention et la planification préalable des catastrophes, la gestion des opérations en cas d'urgence, la



(M. Guerrero, Philippines)

reconstruction et les efforts de développement en cours dans les zones sinistrées. Il faut accorder une importance particulière à la coordination et à l'intégration des activités des divers organismes des Nations Unies en la matière pour parvenir à une efficacité maximale dans les plus courts délais et à une utilisation optimale des ressources disponibles.

63. Les Philippines sont particulièrement sujettes aux catastrophes; au cours des deux dernières années, ce pays a été dévasté par des typhons, des inondations, un séisme important et l'irruption du mont Pinatubo, qui ont provoqué des dégâts représentant 16,8 % du budget annuel moyen du pays. L'incidence économique et sociale de la crise du Golfe en 1990, qui a entraîné le chômage de 70 000 travailleurs philippins bloqués dans la zone de combat, est venue aggraver les conséquences de ces catastrophes. Les Philippines sont reconnaissantes aux organismes des Nations Unies et à certains pays de leur intervention généreuse lors de ces situations d'urgence.

64. Certaines mesures renforceraient considérablement l'efficacité de l'action de l'Organisation des Nations Unies en cas de catastrophes naturelles. Ainsi, on pourrait éviter les doubles emplois et les dépenses inutiles en évaluant plus rapidement la gravité des catastrophes et en communiquant ces informations aux organismes et programmes concernés des Nations Unies, tout en précisant l'aide requise. La nomination d'un coordonnateur global, assisté d'un administrateur de projets spécifiques et chargé de superviser une intervention concertée de l'Organisation des Nations Unies, permettrait de décharger le représentant résident du PNUD des tâches de coordination des activités de secours au niveau des pays. Les pays donateurs pourraient contribuer à un fonds plus important pour la fourniture de secours des Nations Unies en cas de catastrophe, qui serait administré par le Secrétaire général par l'intermédiaire d'un coordonnateur spécial, sans que cela empêche ces pays d'envoyer des fonds supplémentaires aux pays sinistrés s'ils l'estiment nécessaire. Enfin, M. Guerrero souligne qu'il importe de poursuivre les programmes de redressement et de développement en dépit des catastrophes naturelles, car le niveau de développement d'un pays détermine sa capacité à empêcher les catastrophes ou à s'y préparer. L'assistance de la communauté internationale est essentielle à la réussite de ces programmes.

65. M. GEBREMEDHIN (Ethiopie) dit que sa délégation partage l'avis du Secrétaire général au sujet des problèmes que rencontre le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et de la nécessité d'une coordination accrue entre les organismes des Nations Unies. Alors même que l'on assiste à une multiplication des catastrophes dans le monde, les ressources dont il a besoin ne sont pas allouées au Bureau du Coordonnateur. Non seulement son budget ne reflète pas ses besoins réels mais, depuis les années 80, le Bureau a également été soumis à la règle de la croissance zéro, ce qui a contribué à amoindrir encore sa capacité d'action. Si les ressources extrabudgétaires donnent au Bureau du Coordonnateur une certaine marge de manoeuvre, il ne dispose pas du personnel

(M. Gebremedhin, Ethiopie)

nécessaire pour gérer ces fonds. Il est par conséquent illusoire de rechercher une solution aux problèmes de coordination du Bureau du Coordonnateur ou du système dans son ensemble sans tenir compte de ces restrictions tangibles.

66. Le Bureau du Coordonnateur n'est pas devenu un centre de liaison ou un coordonnateur efficace de l'assistance d'urgence de l'ensemble du système. Or, le Bureau a toujours un rôle à jouer, aussi faut-il s'efforcer de le renforcer pour veiller à ce que le système intervienne automatiquement en cas de catastrophe. En outre, il faut faire porter les mesures d'atténuation des effets des catastrophes sur la prévention ainsi que sur la planification préalable.

67. L'Ethiopie continue de souffrir des effets cumulatifs des catastrophes naturelles et de celles provoquées par l'homme. Ces dernières années, la sécheresse et une guerre civile qui dure depuis des lustres ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines. Les ressources ont été dilapidées et la production entravée. En conséquence, plus de 9 millions de personnes ont actuellement besoin d'une assistance d'urgence. En outre, plus de 500 000 réfugiés se trouvent à présent sur le sol éthiopien.

68. Le Secrétaire général a lancé récemment un appel commun pour recueillir 400 millions de dollars destinés à répondre aux besoins de plus de 22 millions de personnes dans la corne de l'Afrique, pour la période allant de septembre à décembre 1991. Seuls 110 millions de dollars, soit 23 % du montant total, ont été versés jusqu'à présent. Si l'aide n'arrive pas à temps, la vie de nombreuses personnes touchées sera mise en péril. Tout en se déclarant reconnaissant de l'assistance fournie jusqu'à présent, M. Gebremedhin prie instamment les donateurs de verser les contributions annoncées. Il réaffirme également que son gouvernement s'engage à faciliter la fourniture sans encombre de l'assistance d'urgence.

69. M. PARIENEC (Panama) dit que depuis décembre 1989, date à laquelle un gouvernement démocratiquement élu est entré en fonctions, son pays s'est engagé dans un processus difficile de reconstruction économique et sociale en adoptant une panoplie de mesures d'ajustement structurel. Les pays d'Amérique centrale ont figuré parmi les premiers membres de la communauté internationale à rétablir des relations diplomatiques avec le Panama. En avril 1990, les présidents des pays d'Amérique centrale, réunis à Montelimar (Nicaragua), ont officiellement invité le Panama à participer au processus de développement et d'intégration régional. Le sommet présidentiel qui s'est tenu à San Salvador (El Salvador) en juillet 1991 a permis d'adopter par consensus une décision à cet égard.

70. Le Panama participe depuis les années 50 à diverses enceintes régionales et entretient des relations commerciales avec d'autres pays d'Amérique centrale par l'intermédiaire d'accords bilatéraux et internationaux. Il prend également part à divers programmes internationaux de coopération, notamment le

(M. Parientec, Panama)

Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale de l'Organisation des Nations Unies. Bien qu'il ne fasse pas partie des pays bénéficiaires visés par la résolution 42/231 de l'Assemblée générale instituant le Plan spécial, le Panama a participé à tous les mécanismes intrarégionaux de coordination, dont la réunion des vice-présidents d'Amérique centrale. La quatorzième réunion des vice-ministres chargés de superviser la mise en oeuvre du Plan spécial s'est tenue en août 1991 à Panama.

71. Le Panama participe à divers projets régionaux, notamment à l'extension du projet RUTA II, qui offre une assistance technique à divers pays dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, et à un projet mené conjointement avec les Gouvernements d'El Salvador et du Nicaragua dans les secteurs de l'électricité et de l'agriculture respectivement.

72. Le Panama appuie sans réserve la stratégie révisée du Plan spécial, qui met l'accent sur le développement social, et plus particulièrement sur la santé et la lutte contre la pauvreté, ainsi que sur les programmes de coopération extérieure. Etant donné les activités qu'il a entreprises et le soutien que lui accordent les cinq autres pays d'Amérique centrale, le Panama demande à être le sixième pays bénéficiaire du Plan spécial.

73. M. WANG Xinggen (Chine) indique que son pays est sujet aux catastrophes naturelles, comme en témoignent les inondations, sécheresses, séismes et autres catastrophes qui ont frappé 24 provinces, régions autonomes et municipalités en 1991, faisant 3 074 morts et 61 000 blessés et provoquant des pertes directes de plus de 15 milliards de dollars pour l'économie.

74. Le Gouvernement chinois a fourni une assistance d'urgence considérable, tant en espèces qu'en nature, aux zones sinistrées. M. Wang Xinggen a exprimé sa gratitude pour l'assistance rapide et généreuse des Chinois expatriés et de la communauté internationale.

75. Depuis le lancement de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, quelque 90 pays ont créé des comités nationaux pour l'atténuation des effets des catastrophes, qui aident leurs gouvernements respectifs à mettre au point des programmes de prévention des catastrophes, fournissent des renseignements et font des recommandations aux organismes gouvernementaux et autres organisations concernées.

76. La prévention des catastrophes naturelles revêt une importance vitale pour les pays en développement en raison de la fragilité de leurs infrastructures économiques. Lorsqu'ils sont frappés par les catastrophes, ces pays subissent de graves pertes mais ils se heurtent en outre à d'énormes difficultés de redressement et de reconstruction. Aussi la création d'un système d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle est-elle essentielle. La Chine appuie les efforts accomplis par le Comité scientifique et technique pour utiliser des techniques modernes de prévention des catastrophes et

(M. Wang Xinggen, Chine)

promouvoir la création d'un système d'alerte rapide. Elle est également en faveur de la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la Décennie et encourage les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions.

77. Sans doute le secrétariat de la Décennie contribue-t-il utilement à la mise en oeuvre de divers programmes, mais le Gouvernement chinois estime que l'efficacité d'un petit secrétariat est préférable aux pesanteurs d'un secrétariat plus étoffé. Il faudrait utiliser au mieux les structures et les services existants de l'Organisation des Nations Unies pour éviter tout double emploi. Il est essentiel de s'attacher à accroître la capacité d'atténuation des effets des catastrophes des pays en développement afin de les aider à devenir autosuffisants.

78. M. MILINTACHINDA (Thaïlande) dit qu'aucun pays n'est à l'abri des catastrophes naturelles. En 1988 et 1989, des inondations soudaines dans le sud de la Thaïlande ont provoqué des pluies torrentielles et des typhons, qui ont entraîné des pertes importantes en vies humaines et des dégâts considérables. Le Gouvernement thaïlandais, des organismes privés nationaux et le Bureau du Coordonnateur ont fourni une assistance aux zones sinistrées. Les programmes de redressement et de reconstruction à court et à long terme dans les deux villages les plus sérieusement touchés ont été en partie financés par des contributions du PNUD.

79. Le Gouvernement thaïlandais attache une grande importance à la coopération internationale en matière de prévention des catastrophes naturelles et a créé, en application de la résolution 42/169 de l'Assemblée générale, un comité national de coordination avec l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. La Thaïlande a également fourni des aliments, des médicaments et une assistance en espèces aux victimes d'inondations aux Maldives, au Cambodge et en Chine ainsi qu'aux victimes de l'irruption du volcan Pinatubo aux Philippines.

80. Il est vital pour les pays en développement d'atténuer les dégâts provoqués par les catastrophes. Toutefois, comme l'indique le Secrétaire général dans le document A/46/266, la situation du fonds d'affectation spéciale est loin d'être satisfaisante et des mesures urgentes sont à prendre si l'on veut appuyer les activités de la Décennie. La délégation thaïlandaise encourage les pays donateurs à contribuer au fonds pour que l'objectif annuel de 3 millions de dollars puisse être atteint.

La séance est levée à 13 heures.